Examen annuel de la croissance 2016

Synthèse

Comme chaque année, la publication de l'examen annuel de la croissance[1] marque le lancement du semestre européen de coordination des politiques économiques.

Sur le plan de la méthode, le semestre européen sera désormais structuré en 2 phases : une phase européenne (novembre-février) et une phase nationale (février à juin). L'objectif est de renforcer le suivi et l'analyse des évolutions au niveau de la zone euro dans son ensemble, et de prendre en compte ces éléments dans la formulation des politiques nationales. La proposition de recommandation pour la zone euro est en outre publiée cette année en même temps que l'examen annuel de la croissance.

Par ailleurs, la Commission a également publié le rapport 2016 sur le mécanisme d'alerte, s'inscrivant dans le cycle de surveillance macro-économique, ainsi que le projet de rapport conjoint sur l'emploi.

Enfin, la Commission a publié une proposition de règlement établissant un programme d'appui à la réforme structurelle pour la période 2017-2020[2].

La Commission européenne prévoit une reprise progressive de l'activité économique, la croissance du PIB passant de 1,9% en 2015 à 2% en 20016 et 2,1% en 2017, cette croissance étant assortie d'une hausse modérée de l'emploi (de l'ordre de 1% par an) et d'une baisse du chômage, qui devrait passer de 9,5% en 2015 à 8,9% en 2017. Toutefois, les performances restent inégales entre Etats membres et les perspectives mondiales incertaines. L'afflux de réfugiés constitue en outre un élément neuf pouvant peser sur les dépenses publiques, mais également soutenir la croissance si les politiques adéquates sont mises en œuvre.

Dans ce contexte, la Commission préconise des politiques visant à consolider la reprise et à renforcer la convergence économique et sociale vers les pays les plus performants, et ce selon une approche concertée.

Si les priorités définies en 2015 restent globalement valides, la Commission souhaite intensifier les efforts pour garantir une reprise durable, libérer l'investissement, renforcer la capacité d'adaptation, favoriser la productivité et accélérer le processus de convergence. Les efforts devraient donc se concentrer sur 3 priorités, détaillées ci-après.

1. Relancer l'investissement

Suite au lancement de **l'EFSI** en 2015, sa mise en œuvre concrète doit se poursuivre. A fin 2015, l'EFSI a approuvé 84 opérations dans le volet PME et 42 projets pour le volet infrastructures, pour un financement de 7,5 milliards €. La plate-forme européenne de conseil en investissement est active et le portail européen des projets d'investissement sera lancé début 2016. Les Etats membres sont invités à poursuivre la sensibilisation, à soutenir le développement de projets d'investissements et de plateformes de co-investissement, ainsi qu'à exploiter les synergies avec les autres fonds de l'UE.

Par ailleurs, **l'environnement réglementaire et administratif des investissements** doit être amélioré. La Commission publie parallèlement **des fiches par pays** présentant une analyse préliminaire des principaux obstacles à l'investissement. La Commission entend entamer un

[1] Tous les textes sont disponibles sur : http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/annual-growth-surveys/index_fr.htm .

[2]

dialogue avec les Etats membres à ce propos, y compris lors de discussions thématiques au Conseil. Cela fera l'objet d'une analyse plus approfondie dans le cadre des évaluations par pays à publier en février 2016.

Les principaux éléments mis en avant dans **la fiche relative à la Belgique** sont liés à la complexité et aux charges administratives dans différents domaines, au fonctionnement du marché du travail, au niveau de fiscalité sur le travail et à l'accès au crédit bancaire et au capital-risque. Le taux d'investissement belge est resté stable et se situe au-dessus de la moyenne UE. L'investissement public représente une part plus faible qu'au niveau de l'UE.

Pour **améliorer les conditions de financement dans l'économie réelle**, l'union bancaire doit être achevée, et les travaux sur l'union des marchés des capitaux doivent s'accélérer.

Enfin, il convient, au-delà de l'investissement en infrastructures, de prioriser le **capital humain, les réformes des systèmes d'éducation et de formation, et les investissements sociaux** (soins de santé, accueil des enfants, aide au logement et services de réinsertion).

2. Poursuivre les réformes structurelles afin de moderniser nos économies

Les réformes doivent se fonder sur une **coordination efficace** entre Etats membres. Le rapport sur les déséquilibres macro-économiques montre des divergences importantes entre performances des Etats membres. La Commission préconise de développer des **évaluations comparatives et examens croisés** fondés sur des indicateurs de référence. Elle fera progressivement des propositions à cet égard, notamment dans les domaines du marché du travail, de la compétitivité, de l'environnement des entreprises et des administrations publiques ainsi que certains aspects de la politique fiscale.

Faisant suite aux déséquilibres constatés l'an dernier, **la Belgique fera cette année l'objet d'un nouveau bilan approfondi au titre de la procédure sur les déséquilibres macro-économiques**. Le rapport sur le mécanisme d'alerte montre qu'un certain nombre d'indicateurs dépassent le seuil indicatif (pertes de parts de marché à l'exportation, dette du secteur privé, dette des administrations publiques, augmentation du chômage de longue durée et des jeunes), mais la situation s'est stabilisée, voire améliorée.

Par ailleurs, la Commission rappelle que **les financements de l'UE peuvent jouer un rôle de soutien à la mise en œuvre des réformes et à l'investissement**. Cela a notamment été assuré via la liaison des Fonds structurels au cadre de gouvernance économique, et la Commission annonce un recours aux modalités permettant de lier l'efficacité des Fonds à la mise en œuvre des recommandations. La Commission propose également de mettre en place une assistance technique fournie par le service d'appui à la réforme structurelle de la Commission.

Proposition de règlement établissant le programme d'appui à la réforme structurelle pour la période 2017-2020 *(COM(2015)701)*

Ce programme vise à développer le service mis en place via la Task Force Grèce aux autres pays de l'UE (service d'appui à la réforme structurelle, logé au Secrétariat général). L'objectif est d'apporter un appui aux Etats membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de réformes institutionnelles, administratives et structurelles, dans le contexte de la gouvernance économique ou de la mise en œuvre du droit européen, dans le cadre d'un programme d'ajustement ou encore à l'initiative de l'Etat membre. Le programme vise notamment à donner une assistance à l'utilisation efficiente et efficace des Fonds de l'Union.

Différents domaines peuvent être couverts, que ce soit en matière budgétaire et fiscale, financière, administrative, de compétitivité, d'éducation et de formation, de marché du travail,

de sécurité sociale, de développement agricole et de développement durable. Un ensemble d'activités de soutien et de mise à disposition d'expertise serait éligible.

Le programme serait activé à la demande de l'Etat membre (à soumettre pour le 31 octobre de chaque année). Il serait mis en œuvre sur base d'une programmation pluriannuelle.

Il serait financé à hauteur de 142,8 millions €, prélevés à 78,6% sur l'assistance technique communautaire prévue dans le cadre des Fonds structurels, et à 21,4% sur l'assistance technique FEADER.

Bien que le chômage ait amorcé une décrue, celui-ci reste trop élevé, et la **création d'emploi** doit rester une priorité clé des efforts de réforme. La persistance du **chômage de longue durée** génère de lourdes conséquences sociales, les Etats membres devraient donc mettre en œuvre la recommandation sur l'intégration des chômeurs de longue durée, notamment via des accords d'intégration professionnelle, un point de contact unique et une approche personnalisée.

Par ailleurs, les freins **à l'entrepreneuriat et à la création d'emploi** doivent être levés, notamment au niveau de la charge fiscale, et les activités des jeunes entreprises innovantes stimulées.

Afin de soutenir **l'intégration des femmes sur le marché du travail**, une approche globale de conciliation entre vies professionnelle et privée devrait être développée par les Etats membres (accueil des enfants, organisation du temps de travail, suppression des pièges à l'emploi,…).

La Commission préconise également des réformes de large portée en matière de **flexicurité**, englobant les différentes dimensions pertinentes, et assurant la participation des partenaires sociaux. Les systèmes de fixation des salaires doivent permettre d'assurer que les salaires réels suivent l'évolution de la productivité à moyen terme, au niveau sectoriel. Les législations relatives à la protection de l'emploi doivent être modernisées et simplifiées de manière à garantir une protection efficace des travailleurs, tout en encourageant les transitions sur le marché du travail. Les systèmes de protection sociale doivent être plus efficaces pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion tout en préservant la viabilité des finances publiques et les incitations au travail. L'offre de compétences doit également être adaptée aux besoins.

Des **mesures d'intégration globales** doivent être développées pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, et notamment les migrants.

L'amélioration du **fonctionnement des marchés des produits et des services** restent une priorité centrale pour la Commission, et les efforts doivent se poursuivre dans différents domaines : assurer des marchés ouverts et concurrentiels notamment via une réglementation plus flexible et une réduction des barrières à l'entrée (notamment dans le secteur du détail), l'efficience dans les procédures de marchés publics et dans l'administration publique.

Par ailleurs, la Commission préconise des mesures pour soutenir le déploiement des nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'entreprises et la **transformation numérique de l'industrie et des services**.

Enfin, les Etats membres doivent prendre des mesures pour rendre **l'utilisation des ressources plus efficiente et l'économie plus circulaire**.

3. Mener des politiques budgétaires responsables

Les déficits budgétaires sont en réduction, et la Commission prévoit une baisse de la dette publique dans l'UE après plusieurs années de hausse, mais elle reste élevée dans plusieurs Etats membres.

La Commission annonce qu'elle tiendra compte de l'incidence budgétaire de l'afflux de réfugiés pour l'application du pacte de stabilité et de croissance.

L'orientation budgétaire pour cette année et la suivante est globalement neutre. La Commission estime qu'il convient de maintenir des politiques budgétaires responsables, de manière à réduire la dette et rétablir les réserves nécessaires, tout en ayant une approche différenciée selon la situation propre de chaque Etat membre. Elle souligne que ces derniers ont fait des progrès pour renforcer les cadres budgétaires nationaux et annonce la publication début 2016 de son rapport sur la **transposition du pacte budgétaire** dans le droit national.

La Commission met en outre l'accent sur la priorité à donner aux dépenses favorables à la croissance, ainsi que sur l'efficience des dépenses, qui peut être améliorée. Il en va de même des systèmes fiscaux. En matière fiscale, outre l'allègement de la fiscalité sur le travail, elle préconise de remédier au **biais fiscal en faveur de la dette** (au détriment des fonds propres) ; une proposition sur le sujet est annoncée pour 2016. La **lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, ainsi que la planification fiscale agressive** est une autre priorité.

Enfin, la Commission souligne les progrès accomplis dans la réforme des systèmes de protection sociale, notamment en matière de **retraites**, afin de faire face aux défis démographiques. Toutefois, elle estime que des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour maintenir les revenus de la retraite : prolongement des carrières, épargne-pension complémentaires, plans de pension collectifs et individuels. Les réformes doivent se poursuivre en matière de soins de santé et de soins de longue durée afin d'améliorer leur rapport coût/efficacité.

Concernant la **Stratégie Europe 2020**, la Commission annonce une amélioration de sa mise en œuvre et de son suivi dans le contexte du semestre européen, sans révision majeure. Par contre, un processus de réflexion sur le post-2020 sera lancé en 2016.